

DEVENEZ ACTEURS

de la restauration du pont Henri IV
avec la Fondation du patrimoine





Poitiers, le 10 décembre 2021

Alain PICHON, Président du Département de la Vienne et Guillaume Poitrinal, Président de la Fondation du patrimoine ont lancé, ce jour, la collecte de dons en faveur de la restauration du pont Henri IV, classé au titre des Monument Historiques depuis 1913. Les travaux vont débiter le 10 janvier prochain pour 14 mois.

Etaient également présents

Le pont Henri IV, situé au cœur de la ville de Châtellerauld, est un édifice remarquable, témoin de la richesse du patrimoine châtellerauldais. Il est un axe majeur qui relie le centre-ville en rive droite au quartier Châteauneuf situé en rive gauche.

Après des transformations radicales au XIX^e siècle, le pont et ses abords n'ont fait l'objet que d'aménagements mineurs (accès facilité aux trottoirs, ornement avec un nouvel éclairage public et des jardinières). L'ouvrage d'art, les tours et les abords demeurent tels qu'ils sont présentés sur les nombreuses cartes postales du début du XX^e siècle.

Abimé par les ans, il doit aujourd'hui être restauré. En effet, un état des lieux global et un bilan sanitaire de l'ensemble de l'ouvrage réalisés en 2017 ont révélé des altérations importantes et menaçantes nécessitant des travaux de conservation et de restauration. **Le projet étant de le restaurer à l'identique.** La première tranche de travaux porte sur l'étanchéité du tablier, la restauration des maçonneries et la voirie, essentielles à la conservation de l'ouvrage et préalable indispensable à la restauration des arches... qui interviendra dans les prochaines années. **Les travaux débiteront en janvier prochain pour une durée de 14 mois.** Le pont sera alors fermé aux poids lourds et aux véhicules légers. Les bus de transports scolaires, services de secours, piétons et cyclistes seront autorisés à l'emprunter.



Devenir acteur de la restauration

Les travaux chiffrés à 2,5 M€ sont financés par le Département de la Vienne, avec une aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Le Département a souhaité s'associer à la Fondation du Patrimoine, via la signature d'une convention de collecte de dons, pour financer une partie de ces travaux. Première institution de défense du patrimoine, **la Fondation du patrimoine sauve, chaque année, plus de 2 000 monuments**, églises, théâtres, moulins, musées... et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées. Sur le terrain, un réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Les dons, défiscalisés, se font sur www.fondation-patrimoine.org/63152 ou via un bulletin de don.

Bulletin de don

➤ OUI, je fais un don pour aider à la restauration du pont Henri IV de Châtelleraut

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/63152
ou en flashant le QR code ci-contre.



Je télécharge mon reçu fiscal directement
sur mon compte donateur.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don
accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Pont Henri IV de Châtelleraut

Le montant de mon don est de€

Nom ou Société :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail :

Téléphone :

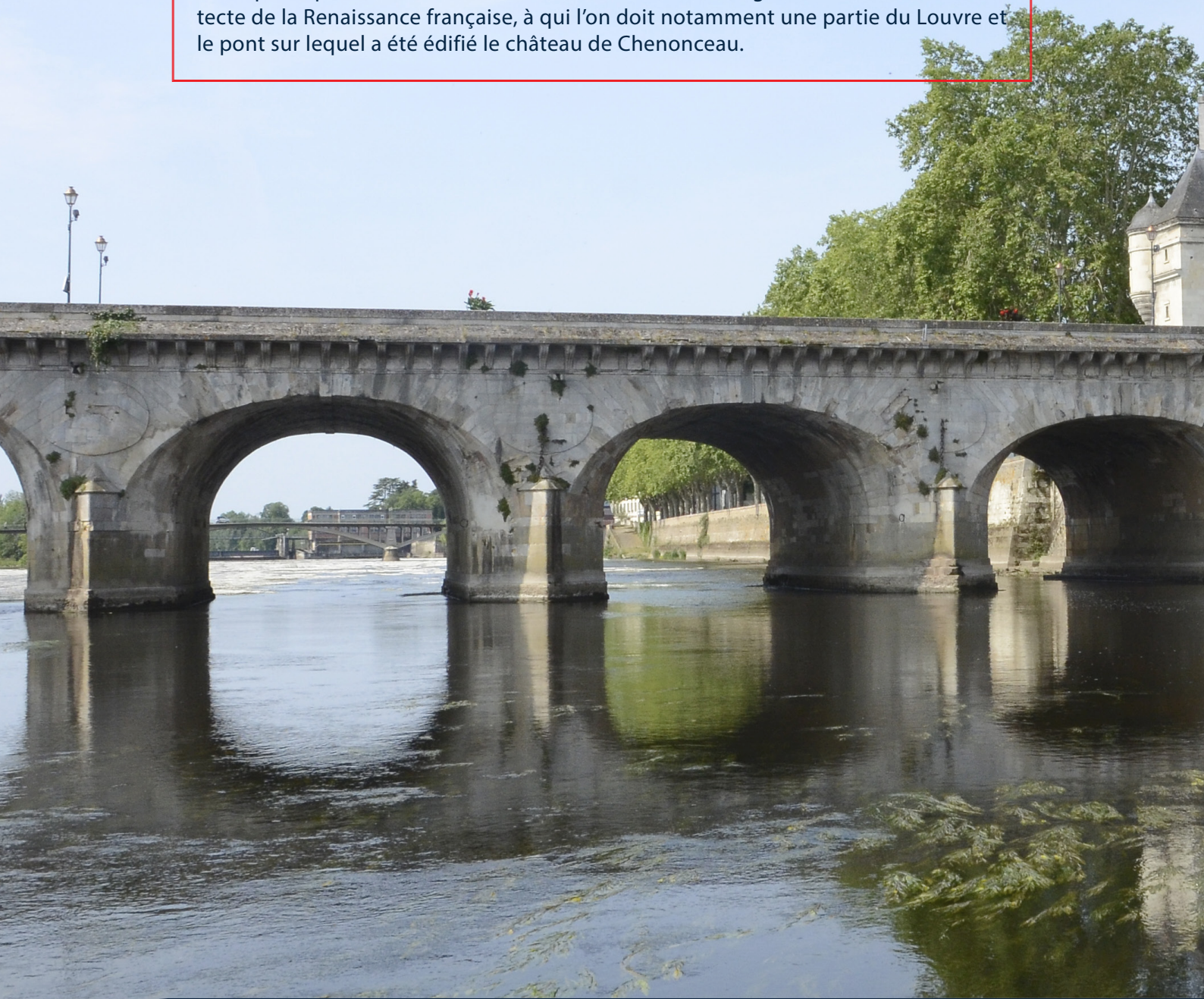
Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié
à l'adresse figurant sur le chèque*.

Un ouvrage d'art d'exception

Le pont Renaissance Henri IV s'inscrit dans une histoire des ouvrages d'art qui commence à l'époque gallo-romaine et se continue jusqu'à nos jours.

Au Moyen-Age, les deux rives de la ville de Châtelleraut sont reliées par un pont en bois. Les crues, guerres et incendies l'ont, à plusieurs reprises, ravagé. Les habitants, lassés, ont adressé une requête au royaume pour la construction d'un pont durable en pierre. En 1564, Charles IX envoie deux architectes pour dessiner le futur ouvrage. Les travaux débutent en 1565 et se terminent au début du XVII^e siècle. Le pont est le résultat de transformations intervenues au cours des XVIII^e et XIX^e siècles et de campagnes de restauration du XIX^e siècle.

L'ouvrage, classé au titre des Monuments Historiques depuis 1913, présente des caractéristiques architecturales exceptionnelles. Il a été comparé à deux autres édifices qui lui sont contemporains : le pont Neuf de Paris et de Toulouse. Mais il est le seul à présenter une symétrie parfaite et des éléments de stéréotomie remarquables. Sa conception pourrait être attribuée à Philibert Delorme, grand théoricien et architecte de la Renaissance française, à qui l'on doit notamment une partie du Louvre et le pont sur lequel a été édifié le château de Chenonceau.



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Contact presse : Karine DUFOUR



☎ 05 49 55 66 73 - 06 07 24 02 19

✉ kdufour@departement86.fr